



Syndicat UNSA territoriaux CeA

Réunion du comité social territorial du 13 juin 2024 de 13h30 à 17h30 Strasbourg et en visioconférence

(report du CST du 3 juin, annulé faute de quorum)

1. Désignation du secrétaire adjoint de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité social territorial du 27 novembre 2023 - **POUR**
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité social territorial du 21 décembre 2023 - **POUR**
4. Consultation – Projet de fusion de la Direction Pilotage Stratégique et de la Performance (DPSP) et de la Direction de l'Innovation et de la Transformation Publique (DITP) - **POUR**
5. Consultation – Projet de fusion de la Direction Tourisme et Attractivité (DTA) et de la Direction Aménagement Contractualisation et Ingénierie (DACI) - **POUR**
6. Consultation - Réorganisation des pôles Maintenance et Mobilités de la Direction des Routes, Infrastructures et Mobilités (DRIM) - **POUR**
7. Consultation - Concession pour l'aménagement et la gestion des aires autoroutières sur l'autoroute A36 – Ottmarsheim – *dossier soumis à délibération de la collectivité* - **POUR**
8. Consultation – Évolution du Règlement du temps de travail des agents des routes – *dossier soumis à délibération de la collectivité* - **CONTRE**
Nous sommes face à un dispositif enjoint par décision de justice du 9 avril 2024 qui induira inmanquablement plus d'astreintes pour les personnels des routes ainsi qu'une modification de leurs plannings de travail qui ne pourra plus tenir compte ou que très difficilement de leur souhait premier, à savoir la préservation de leur qualité de vie par une bonne conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.

Dès le 14 avril, l'UNSA saisissait l'administration pour entrer en dialogue et obtenir la transmission d'une étude d'impacts organisationnels notamment dans les Centres d'entretien et d'intervention touchés de plein fouet contrairement au centres d'entretien et d'intervention autoroutiers qui ne le sont qu'à la marge, voire pas du tout.

L'administration, par la communication de ce règlement du temps de travail qualifié de transitoire ainsi qu'un agenda social de négociations sur ce dispositif répond positivement à

l'UNSA et nous l'en remercions. Cependant, aujourd'hui, la pénibilité des métiers des routes et leur soutenabilité à la CeA sont aggravées. L'UNSA CeA ne peut donc pas voter, aujourd'hui, en faveur d'un dispositif qui dégrade la qualité de vie des personnels des routes, fut-il transitoire.

Enfin, la sujétion « fortes contraintes » envisagée ne constitue pas une mesure organisationnelle mais une mesure financière imposable, ponctuelle et qui n'entre même pas dans l'assiette de cotisation de la retraite additionnelle de la fonction publique. L'UNSA milite pour des dispositifs pérennes et valorisants, tels qu'une valorisation accrue de leurs fonctions par le biais de leur IFSE et des déroulés de carrière réellement attractifs.

Avant l'intervention de FO sur les modalités de récupération, l'UNSA demande la parole et interroge FO :

L'UNSA souhaite savoir pour quelle raison FO a attaqué le dispositif négocié au bénéfice des agents de routes, 8 jours à peine après l'avoir soutenu.

FO refuse de répondre considérant que ce n'est ni le moment ni le lieu de poser cette question.

9. Consultation - Règlement du temps de travail des agents de la Cité de l'Enfance – *dossier soumis à délibération de la collectivité - POUR*

10. Consultation – Évolution du Règlement du Compte Épargne Temps – *dossier soumis à délibération de la collectivité - POUR*
Les modalités de prise en compte des jours épargnés sur les comptes épargne temps (CET), au titre de la retraite additionnelle de la fonction publique, questionnent souvent.
Aussi, l'UNSA vous propose-t-elle, aujourd'hui, d'adjoindre à la future délibération une annexe explicative sur la RAFP intégrant les modalités de calculs.
Nous vous en remercions.

11. Consultation – Revalorisation du montant de l'indemnité forfaitaire de télétravail – *dossier soumis à délibération de la collectivité - POUR*
La revalorisation, à hauteur des plafonds réglementaires, de l'indemnité forfaitaire de télétravail satisfait l'UNSA qui la demandait depuis mai 2023.

12. Consultation - Modification des modalités de prise en charge des frais de déplacement professionnels et dans le cadre des formations des agents – *dossier soumis à délibération de la collectivité - POUR*

13. Consultation – Projet de mise en œuvre de l'accès par la voie du détachement à cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés – *dossier soumis à délibération de la collectivité - POUR*
Avril 2022, l'UNSA saisissait l'administration pour que ce dispositif volontariste puisse intégrer l'agenda social de la CeA. Aujourd'hui, c'est chose faite avec l'ouverture de 49 postes à pourvoir, en 2025.
L'UNSA en est satisfaite, remercie l'administration pour la prise en compte de sa demande, souhaite qu'en 2026 cette politique volontariste au bénéfice de nos collègues en situation de handicap soit reconduite par réinscription à notre agenda social.

14. Consultation - Plan de formation 2024/2025 – *dossier soumis à délibération de la collectivité - POUR*

15. Information - Bilan de l'année 2023 du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes